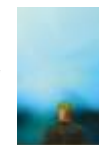


La RSE ne serait-elle qu'un leurre qui masque les méfaits du capitalisme? Pour de nombreux dirigeants de PME et TPE, elle ne servirait que les desseins des grandes sociétés. Peut-on encore refuser de la mettre en place alors qu'elle se généralise partout dans le monde ? N'est-elle pas déjà la norme du marché mondialisé ?

## Responsabilité sociétale des entreprises ***l'effet papillon***

Chapitre - I - **Déjà deux générations élevées à la RSE**



Chapitre - II - **les dérives d'un jargon abscons**



Chapitre - III - **Et si comme Monsieur Jourdain les PME faisaient de la RSE sans le savoir ?**



Chapitre - I -

## Déjà deux générations élevées à la RSE

Concept presque centenaire, la RSE est loin d'être un simple effet de mode. Elle tire ses origines des débats des dirigeants américains qui, dès le début du XXe siècle, s'interrogent sur les relations entre entreprise et société. L'économiste Howard R. Bowen formalise les problématiques de la RSE dans son livre "Social Responsibilities of the Businessman" en 1953. Depuis, le concept n'a cessé de se transformer.



1970

The New York Times Magazine,  
13 septembre 1970

« La responsabilité sociale  
d'une entreprise est de  
maximiser son profit »

### Milton Friedman

Milton Friedman est un économiste américain né le 31 juillet 1912 à New York et mort le 16 novembre 2006 à San Francisco, considéré comme l'un des économistes les plus influents du XXe siècle.



*C'est à partir des années 20 que les principes de la RSE prennent forme. Les entreprises tayloristes s'interrogent sur la légitimité du capitalisme américain et la conciliation entre intérêt public et intérêt privé. Prônant le volontarisme libéral, elles vont décliner l'éthique du travail à travers la loyauté, la qualité des produits, la rémunération équitable des employés, le respect des fournisseurs, la philanthropie et les méthodes légitimes.*

Mais les dérives des grands trusts dans les années soixante aboutissent à un encadrement légal plus strict de la part de l'État (*lois anti-monopole*). L'activisme social, les critiques du

système économique et des grands groupes s'intensifiant, les entreprises se dotent d'une responsabilité sociale.

Milton Friedman, Prix Nobel de l'économie en 1976, réaffirme la vision libérale en dénonçant le caractère artificiel de la RSE. Le but de l'entreprise est de faire du profit en instaurant une concurrence ouverte et libre « sans duperie ou fraude ». Les problèmes sociétaux et environnementaux nécessitent des lois et des instruments fiscaux que l'État doit promulguer. Friedman soulève une question fondamentale : **qui va s'intéresser aux produits issus d'entreprises socialement responsables et plus chers en cas de crise économique et de perte de compétitivité ?**

Face à la virulence du mouvement consumériste et les lobbies environnementaux de plus en plus médiatisés dans les années quatre-vingt, les États libéraux revoient leur position. Le protocole de Montréal sur la couche d'ozone, adoptée en 1985, va populariser le concept de développement



## RSE l'effet papillon

durable. Il acquerra sa reconnaissance planétaire en 1992 au Sommet de la Terre de Rio qui traite de la dégradation des ressources, de l'effet de serre, des inégalités nord-sud et des modes de production et de consommation non durables.

1999

Évoqué pour la première fois par Kofi Annan, l'ancien secrétaire général des Nations Unies, le 31 janvier 1999 lors du forum de Davos, le Pacte Mondial entre en vigueur le 26 juillet 2000.

« La mondialisation de l'économie implique la mondialisation de la responsabilité. »

**Kofi Annan**

Kofi Annan, né le 8 avril 1938 à Kumasi au Ghana, fut le septième secrétaire général des Nations unies et le premier à sortir des rangs du personnel de l'organisation. Il occupa cette fonction de 1997 à 2006.



À partir des années quatre-vingt-dix, les États mettent en œuvre la dérégulation et la privatisation à l'échelle planétaire. Face aux crises qui ébranlent les marchés, de nombreux pays occidentaux assurent un contrôle plus strict de leurs finances publiques pour lutter contre leur déficit.

La désillusion qui sourd des promesses non tenues du libéralisme et les questionnements éthiques et sociaux récurrents replacent la responsabilité

sociale au cœur des problématiques de l'entreprise à l'aube des premières délocalisations et de l'avènement de la mondialisation qui aboutira à l'intégration des marchés et la financiarisation de l'économie. **C'est dans ce contexte que la RSE commence à s'imposer comme principe managérial garantissant la pérennité de l'entreprise** et que s'opère son institutionnalisation alors que tous les États libéraux font du rendement financier la première variable de la performance.

Les appels lancés à partir des années 2000 pour renforcer l'éthique dans les affaires visent à moraliser le comportement des acteurs économiques en soulignant l'importance de la déontologie et la contribution au bien-être collectif et à

l'intérêt général. Cet élan sera amplifié par les nouvelles technologies et les médias de masse qui relaieront les engagements sociaux, environnementaux et humains qui prennent différentes formes (*fonds éthiques, normes ISO, clauses de respect des droits de l'Homme inscrites dans les principes de gestion de l'entreprise et des appels d'offres...*). Les initiatives des pouvoirs publics, de l'ONU, de l'Union européenne, du G20 et des ONG vont se multiplier.

2001

Mille représentants européens d'entreprises, de syndicats, d'ONG, se réunissent à l'initiative de la présidence belge de l'Union européenne, qui a mis la Responsabilité Sociale des Entreprises

« Il faut aller au-delà des prescrits réglementaires, mais cela ne se prescrit pas ! »

**Wilfried Bernaert**

Président de la Commission des affaires sociales de l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe (UNICE) et membre du Comité économique et social européen

Lors du Sommet de Lisbonne de 2000, l'appel à la RSE et l'édition du livre vert de la Commission européenne visent à trouver de nouveaux instruments pour mesurer le progrès et instituer des contrôles et une régulation aux législations existantes

Un an plus tard, l'Europe tranchera pour des initiatives volontaires respectueuses des recommandations de l'OCDE, des principes

incitatifs de bonne conduite des affaires. Mais le clivage entre pro-RSE volontaire et pro-RSE réglementée soulève la question de la crédibilité de la responsabilité sociétale de l'entreprise. En effet, **l'Europe soutient que chaque entreprise doit pouvoir choisir librement son approche RSE, or sans cadre législatif et contractuel peut-il y avoir progrès social et démocratique ?** Référencer les bonnes pratiques, mettre en place des normes et des codes et œuvrer sur leur respect sont-ils suffisants ? Quels sont les risques de voir la RSE se substituer au droit social, au cadre normatif et au dialogue social ?

2001 / 2010

Une décennie de RSE en France

« La France est venue tardivement à la RSE, mais elle va vite. »

**Jean-Jacques Rosé**

Ancien Directeur Général d'ID-force, Jean-Jacques Rosé est actuellement vice président de l'ADERSE (Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

*La démarche s'avère compliquée en France, pays où le social est du domaine de la loi et du dialogue entre syndicats et patronat ; elle doit composer avec son particularisme.*

La RSE est ainsi ébranlée lorsque l'État, les ONG et les syndicats s'y intéressent. Les syndicats réclament un nouveau code réglementaire sur la responsabilisation des entreprises à même de répondre aux effets de la mondialisation et d'imposer le respect de normes universelles applicables à l'échelle mondiale.

L'État va légiférer et promulguer une série de lois entre 2001 et 2012 pour implémenter les démarches RSE (*Loi NRE 2001, Lois Grenelle I et II, réglementations environnementales de plus en*

*plus contraignantes, lois contre la discrimination...*). S'il y a un intérêt économique et social certain, les obligations des entreprises à présenter leur responsabilité sociale sont mal vécues par de nombreuses TPE et PME. En tant que sous-traitants, elles subissent les nouvelles conditions strictes de leurs partenaires d'affaires. Elles doivent, en outre, soutenir de multiples pressions de la part des investisseurs, des consommateurs et de l'État.

De cette atmosphère naît un sentiment d'incompréhension voire de méfiance chez nombre de dirigeants de TPE et de PME. Même si la démarche des petites entreprises n'est pas certifiée ISO 26000 compte tenu de la complexité et du coût d'une certification, elles mettent en œuvre des actions concrètes assimilables à la RSE. La plupart font en effet du développement durable au quotidien. **Mais faute d'une formation, elles se voient restreindre l'accès aux marchés publics et à la sous-traitance qui doit être elle-même certifiée.**

Chapitre - II -

## Le jargon abscons de la RSE

**36 % des entreprises françaises** n'ont pas entendu parler de la RSE ou refusent de l'envisager. Pourtant tous les dirigeants savent qu'elle est déjà le mode opératoire standardisé de l'économie mondialisée. Comment expliquer alors le blocage et la méfiance de nombreuses TPE et PME face à la RSE ? La RSE à l'européenne dont les contours flous continuent de se heurter aux différences culturelles, économiques et sociales en présence en est-elle la seule cause ?





## On ne peut pas tous tirer profit de la confusion

*Le développement de la RSE laisse perplexe beaucoup d'économistes et de chefs d'entreprise. En se positionnant comme acteurs de la sphère publique et en prétendant résoudre des problèmes politiques et sociaux, les grands groupes ont fini par imposer leur dikta pour servir leurs intérêts financiers.*

L'essor de la RSE dans les entreprises aurait pour symétrie le retrait de l'État des problématiques sociales et environnementales alors qu'elle avait récupéré l'écologie pour assouvir ses ambitions électoralistes. Le capitalisme ultralibéral s'est ainsi offert une nouvelle légitimité en rendant l'action sociale dépendante du marché et en la soumettant aux logiques de la rentabilité.

Cette légitimité qui continue de se construire affirme son autorité en se dotant d'un ensemble de réglementations, lois, certifications, normes et labels. S'il est clair que cet encadrement permet l'amélioration de la qualité de la production et des informations fournies par les sociétés, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles sont entrées dans une nouvelle stratégie de conquête du marché. Celle-ci nécessite non seulement une stratégie mais aussi un discours validé par les législateurs qui précisent les moyens de contrôles.

### Un jargon technocratique et légaliste

La prise en compte des impacts sociaux et environnementaux des entreprises à partir d'éléments économiques, sociétaux et environnementaux est ainsi devenue un jargon technocratique et légaliste que seuls des experts en développement durable peuvent véritablement décrypter.

L'intégration du développement durable dans la stratégie inscrit les grandes entreprises dans une nouvelle démarche axée sur le Marketing sociétal, le Marketing éthique et les certifications sociétales. Elles l'utilisent pour implémenter leur politique de différenciation et mieux se positionner sur le marché en associant des valeurs telles que l'éthique, les Droits de l'Homme, la citoyenneté et la préservation des ressources naturelles à des motivations économiques.



*Le matraquage communicationnel finit par dénaturer ces valeurs jusqu'à aboutir parfois au non-sens.*

Comment expliquer en effet que les banques puissent proposer des fonds d'investissements socialement responsables (ISR) ou éthiques qui intègrent des entreprises polluantes ? Comment interpréter, en outre, les vastes campagnes de Green Washing (écoblanchiment) et de Social Washing où de grands groupes confient à des agences de communication labellisées développement durable, des millions d'euros pour se donner une image écologique et responsable en adéquation avec les comportements des consommateurs ? Que penser d'une société profitable qui licencie

ou délocalise son activité dans le seul but d'augmenter les dividendes versés à ses actionnaires alors qu'elle se dit responsable socialement ?



*« Les Directions du Développement Durable disposent d'un budget réduit...n'ont pas d'impact réel sur l'évolution des pratiques. »*

Les mêmes constats peuvent être faits dans le social ! La précarité et la « pauvreté laborieuse » dénoncée par l'OCDE depuis 1976 continuent de progresser partout en Europe et dans le monde. Une étude réalisée par les sociétés de conseil Karistem et La Deuxième Maison auprès de 23 entreprises ayant une direction de développement durable (DDD) est évocatrice. Ces DDD disposent d'un budget réduit, interviennent peu dans les projets opérationnels de leur entreprise et n'ont pas d'impact réel sur l'évolution des pratiques. Elles serviraient essentiellement à communiquer des données chiffrées pour satisfaire aux obligations de reporting.

Souvent vécue comme une contrainte imposée par les grands groupes soutenus par l'État, beaucoup de petites entreprises redoutent l'investissement important, l'impact négatif d'une réorganisation interne et la complexité de la démarche accrue par le discours hermétique de la RSE.

Là où l'obligation fait loi, les dirigeants évoquent leur vulnérabilité aux risques dus à leur assise locale, leur effectif limité, leur faible spécialisation, leur organisation et leur mode de fonctionnement souvent basé sur un système d'information simple et informel, le manque de temps et la conjoncture annuelle peu favorable.



*Mais la réticence à la formalisation d'une démarche RSE dans les TPE et PME n'est pas qu'une question de coûts.*

Force est de constater que la pédagogie est défailante car imposée dans une relation

« Le problème est que le langage de la RSE est terriblement opaque. Il entraîne la confusion plutôt qu'une communication. »

**(EACA)**  
**European Association of Communication Agencies**

technocratique verticale par délégation et inadaptée souvent aux dirigeants de TPE et PME. La lourdeur d'une démarche RSE et de sa certification, la technicité des discours entretenus volontairement ou involontairement par les experts et la complexité sans cesse grandissante du cadre réglementaire créent un climat anxieux.

### Accompagner et simplifier le rôle de nos institutions ?

Il paraît évident que l'État, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et patronales doivent accompagner autrement les petites entreprises et les PME en sortant des discours abscons et formatés par le Marketing et la communication. En simplifiant la présentation de la démarche, en rendant la RSE compréhensible, en faisant de simples audits d'entreprise, les dirigeants comprendront mieux que le développement durable est synonyme d'économie d'énergie, de meilleures pratiques commerciales, de bonnes relations avec les collaborateurs, de produits et de services de qualité, de devis détaillés, de respect de la clientèle, des délais et des normes, de formation de personnel...

Chapitre - III -

## Les mots des possibles en RSE

La RSE se décline à travers la prise en compte d'éléments économiques, sociétaux et environnementaux. Outre l'aspect financier, elle évalue les impacts sociaux et environnementaux de leur activité.

Si la majorité des entreprises a compris l'intérêt de pratiques responsables pour leur activité, elles savent aussi que la RSE crée un avantage compétitif évident et améliore l'image de leur entreprise.



## Et si comme Monsieur Jourdain, les PME faisaient de la RSE sans le savoir ?

La RSE est LA norme de l'économie libérale mondialisée véhiculée par l'éducation, la culture et les médias. Le véritable enjeu aujourd'hui se situe hors des petites guerres opposant pro-RSE volontaristes et pro-RSE réglementés et des affrontements conceptuels. L'appropriation de la démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise et sa mise en œuvre dans toutes les entreprises impliquent un discours intelligible qui traduise concrètement des notions creuses comme l'éthique, la bonne gouvernance et la transparence que le Marketing politique a popularisées.

La responsabilité sociétale de l'entreprise est la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle repose sur trois piliers économique, environnemental et social. **La RSE est ainsi la déclinaison du développement durable pour les entreprises.** Elle définit ses responsabilités envers les salariés, actionnaires, investisseurs, clients, fournisseurs, concurrents, partenaires, pouvoirs publics, collectivités territoriales, associations, ONG et citoyens.

### Le pilier social

Le pilier social concentre les initiatives internes et externes de l'entreprise pour soutenir sa production et son développement, et répondre aux obligations réglementaires et légales.

En interne, une majorité d'entreprises mène déjà de nombreuses actions RSE. Elles assurent le bien-être du personnel en mettant à leur disposition des mobiliers de bureau ergonomiques,





des postes de production adaptés à la pénibilité de leur fonction et en favorisant le dialogue. Elles assurent l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail, diffusent de l'information sur les risques professionnels et psychosociaux et font de la prévention pour limiter les addictions. Elles luttent contre les discriminations et créent des postes pour des travailleurs handicapés. Elles proposent des formations à leurs salariés et prennent des mesures pour leur permettre de concilier vie privée et vie professionnelle.

En externe, elles incitent leurs fournisseurs à respecter les clauses RSE, repensent leur mode d'approvisionnement en privilégiant la proximité, développent des partenariats avec les établissements d'enseignements, dialoguent avec leurs actionnaires, banquiers et partenaires et les informent sur l'évolution des activités et les projets à venir.

## Le pilier économique

Le pilier économique privilégie essentiellement la satisfaction et la fidélisation des clients en leur garantissant des services et des produits de qualité. De nombreuses entreprises sensibilisent leur clientèle sur les répercussions de leur choix de consommation sur l'environnement. Elles pratiquent une tarification équitable, soutiennent des fournisseurs et sous-traitants locaux qu'ils règlent à trente jours et diffusent auprès des investisseurs des données à jour et fiables. Elles transmettent dans les temps leur bilan et leur rapport d'activité, communiquent avec les services fiscaux et paient les cotisations sociales dont elles sont redevables.



Laurent Boissonade,  
gérant du supermarché  
Leclerc  
de Carcassonne

« Il faut repenser la RSE. »

La Responsabilité sociétale des entreprises doit être placée au cœur de la relation client.

Les consommateurs sont plus instruits et responsables. Ils s'intéressent à l'écologie et à l'environnement et modifient leur pratique de consommation. Ils se préoccupent de l'éthique, des modes de production, de l'origine des produits et des conditions de travail. Avec l'essor d'Internet et des réseaux sociaux, les entreprises doivent faire preuve d'une plus grande transparence. Omettre ces faits, c'est jouer avec son avenir. Les entreprises ont tout intérêt à

## Le pilier environnemental

Le pilier environnemental est sans aucun doute celui dans lequel les entreprises mènent le plus d'actions pour être en conformité avec les exigences du Grenelle 2 et réduire les coûts d'exploitation. L'investissement dans des véhicules eco2, la mise à disposition



d'équipements permettant la mobilité, le télétravail sur une partie de la semaine, l'optimisation des déplacements, le tri des déchets, les économies d'énergies (isolation, chauffage, ampoules basse consommation), la meilleure gestion du papier et de l'eau sont des solutions simples qui tendent vers l'éco-exemplarité.

## La RSE est déjà la norme mondiale

La RSE est déjà LA norme de l'économie libérale mondialisée véhiculée par l'éducation, la culture et les médias. La plupart des PME sont aujourd'hui conscientes des enjeux comme le confirment le baromètre RSE des PME 2012 et une étude de l'INSEE. Elles ne peuvent plus en effet en ignorer les contraintes au risque de perdre des clients de plus en plus impliqués dans une consommation durable ainsi que leurs marchés faute de certifications et de process normés.

C'est là que le rôle et l'approche des chambres consulaires, des organisations professionnelles, des Régions, des associations environnementales comme l'ADEME et des structures telles que l'Oséo méritent d'être repensés. Ces dernières disposent de toutes les ressources et expertises pour rendre accessible la RSE et accompagner les TPE et les PME dans la mise en place de leur démarche. Leur communication demeure inadaptée et ne font pas souvent face aux réalités des petits entrepreneurs. Preuve en est que plus du tiers des entreprises françaises ignorent ce que signifie concrètement la RSE.



Fabien Portes,  
directeur régional des  
magasins BUT

« La RSE, ce n'est pas que des contraintes environnementales. »

Se contenter de ce cliché, c'est voir l'arbre en omettant la forêt.

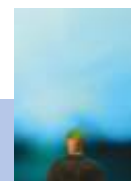
La RSE est vecteur d'innovation, elle est source de progrès sociétal et social. Elle aide l'entreprise à améliorer sa performance globale. Pourquoi ? Parce qu'elle fait des économies lorsqu'elle produit, que son personnel est plus productif, qu'elle recrute plus facilement, qu'elle produit et fait produire selon des standards internationaux et qu'elle a au final un avantage commercial sur ses concurrents et une meilleure réputation sur le marché.

Or, ces TPE et PME qui restent à la marge doivent rapidement faire évoluer leur stratégie pour prendre le train du développement durable pendant qu'il en est encore temps. Il ne s'agit pas tant de sauver la planète ni de pallier les défaillances de l'État ou son désinvestissement de l'État du social. Le véritable enjeu est bien la valorisation et la sauvegarde de leur entreprise à moyen terme et la possibilité de la transmettre à plus long terme !

POUR ALLER plus loin

## Les enjeux globaux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Alors que la feuille de route de l'État tend à confirmer la mise en place d'une économie normalisée et fondée sur la RSE dont les principes sont déjà intégrés aux marchés nationaux et internationaux, l'entreprise peut-elle aujourd'hui avoir le profit pour seule raison d'être ? Le dialogue avec les parties prenantes, l'intégration du développement dans son management, le progrès social et la préservation des ressources naturelles ne sont plus seulement des axes de campagnes d'image. Une entreprise ne sera pérenne que si elle est durable.



### Enjeux sociaux

relations avec les clients, les fournisseurs, la société

- S'engager dans une gestion des ressources humaines juste et équitable
- Améliorer les conditions d'hygiène, de santé et de sécurité
- Respecter le droit d'association
- Proscrire la discrimination et encourager la diversité
- Respecter l'intérêt des consommateurs



### Enjeux économiques

lutte contre le changement climatique, gestion économe des ressources, biodiversité

- Améliorer la gouvernance des entreprises
- Accroître la transparence via un reporting social et environnemental
- S'engager dans une compétition juste et équitable
- Développer l'innovation
- Combattre la corruption
- Avoir recours à l'investissement socialement responsable
- Protéger la propriété intellectuelle
- Réduire les risques



### Enjeux environnementaux

lutte contre les discriminations, conditions de travail,

- Protéger l'air, l'eau et la biodiversité
- Réduire les émissions toxiques et les déchets
- Conserver les ressources naturelles
- S'engager dans la protection du climat
- Favoriser l'éco-conception et les matériaux recyclables

Une entreprise socialement responsable, c'est « tout simplement » celle avec laquelle on rêve tous de travailler !

## Définitions

• La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle concerne trois domaines : environnemental, social et sociétal. Cette dernière sphère s'intéresse aux relations de l'entreprise avec ses partenaires, notamment commerciaux, vues sous l'angle du développement durable.

• La charte de la diversité en entreprise a été créée en octobre 2004. En la signant, les entreprises s'engagent à lutter contre toute forme de discrimination et à mettre en place une démarche en faveur de la diversité.

• Un éco-produit est un produit qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie que d'autres produits d'usage similaire et qui conserve ses performances lors de son utilisation.

• Le management environnemental désigne les méthodes de gestion d'une entité (entreprise, service...) visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire.

• Les parties prenantes (stakeholders) sont l'ensemble des catégories d'acteurs avec lesquelles l'entreprise est en relation. Elles sont internes (salariés, actionnaires) ou externes (clients, fournisseurs,

## Ne pas confondre les obligations liées à la loi Grenelle 2 et la démarche volontariste de la norme ISO 26000

L'Europe a réaffirmé que la RSE doit demeurer une démarche volontariste, chaque entreprise pouvant avoir sa propre approche. En 2010, la loi Grenelle 2 marque le passage pour les entreprises de la démarche volontaire à l'information environnementale encadrée juridiquement et l'obligation légale de communiquer. La norme ISO 26000, qui n'est pas une certification, est proposée aux dirigeants comme un guide référentiel pour soutenir leur démarche volontaire RSE.

La France et le Danemark sont les seuls pays européens à avoir légiféré pour que soient pris en compte les impacts environnementaux dans les processus décisionnels. L'article 225 de la loi Grenelle 2 stipule que les entreprises cotées ont pour obligation de publier des informations RSE dans leur rapport de gestion. La loi Warsman 4 de mars 2012 a étendu cette obligation à d'autres sociétés.

Sont concernées par cette mesure les sociétés dont les



titres sont admis aux négociations, les sociétés de plus de 5 000 salariés permanents et réalisant un CA supérieur ou égal à 1 000 M€, les sociétés de 2 000 salariés réalisant un CA supérieur ou égal à 400 M€ et les sociétés de 500 salariés réalisant un CA supérieur ou égal à 100 M€.

La norme ISO 26000 n'est



pas une obligation édictée par les lois Grenelle 2 et Warsman. Elle est une ligne directrice autour de sept principes pouvant faciliter l'implémentation d'une démarche RSE : gouver-

## Les pratiques RSE / développement durable déclinés par les CCI du Languedoc-Roussillon

• La CCI de France présente dans un recueil les 123 pratiques réalisées au sein des CCI en RSE et développement durable. Les CCI du Languedoc-Roussillon ont mis en œuvre plusieurs actions :

d'entreprises sur le développement durable

- L'accompagnement de 14 entreprises dans la mise en œuvre du guide SD 21000, norme non-certifiante (avant la sortie de la norme ISO 26000)
- 80 micro-conférences sur

durant le salon international Energaia

- L'accompagnement de 50 entreprises touristiques dans une démarche de labellisation environnementale Clef verte ou Ecolabel européen
- L'accompagnement à l'éco-conception de 12

# 2017 C'EST DEMAIN !

## Grenelle de l'environnement pour entrer dans le monde d'après

Dès 2017, les entreprises non cotées devront faire certifier leurs rapports RSE par des organismes indépendants, comme les sociétés y sont contraintes aujourd'hui.

Outre le reporting social, la loi Grenelle 2 impose de nouvelles mesures relatives à la fiscalité de l'environnement et la gouvernance des entreprises.

### Exemples :

• Les fabricants, les importateurs de produits et les distributeurs de produits de leur propre marque doivent prendre en charge, notamment sur le plan financier, la collecte sélective pour le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits

• Les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes doivent établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre au 31 décembre de l'année écoulée. Elles doivent en outre joindre une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions.

• Les entreprises qui organisent une prestation de transport de personnes, de marchandises ou déménagement doivent fournir une information sur la quantité de dioxyde de carbone émise

• L'obligation d'afficher le prix carbon des produits de consommation et de leur emballage



POUR ALLER plus loin



**Les premiers obligés sont les plus gros. Mais combien de temps encore les lobbies pourront-elles retarder les responsabilités des TPE et PME ?**

En 2011 les associations patronales se trompaient de débat.

Les associations patronales ont voulu éviter aux entreprises de plus de cinq cents salariés de publier un rapport de développement durable.

L'obligation pour les entreprises de plus de 500 salariés réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 100 M€ est une réalité depuis le mois de mars 2012, avec la

Cette obligation met les entreprises en situation de faire une cartographie précise de leurs risques en la matière et d'inclure dans leurs process décisionnels les impacts environnementaux liés à leur activité. Le diagnostic est le préalable indispensable à la mise en place d'actions concrètes. Il permet de faire une analyse pointue

outil de prévention des dommages sociaux et environnementaux. Permettre aux entreprises de poser ce diagnostic revient à leur fournir un outil de maîtrise de leur avenir eu égard aux exigences des parties prenantes et de l'évolution même des modes de production du marché mondialisé. Contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas d'une contrainte. À terme, les réfractaires à la RSE risquent, effet, d'augmenter leurs coûts, de

**Mais comment la RSE peut-elle rendre mon entreprise plus performante ?**

La RSE n'est pas qu'une prérogative destinée aux sociétés et PMI. Les plus petites entreprises sont elles aussi concernées.

En relevant le défi du développement économique efficace, socialement équitable et environnementalement acceptable, les PME se préparent aux grands événements qui

risques sociaux, grèves, accidents industriels, évolution rapide des réglementations... L'intégration du développement durable a une répercussion positive sur la

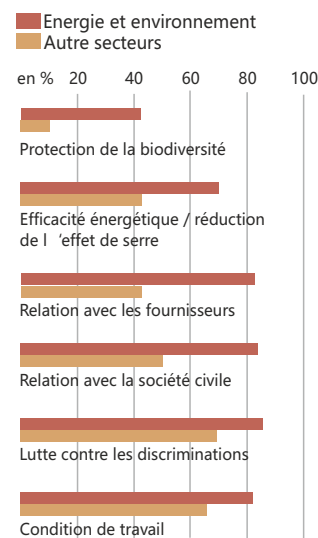
baïsser leur performance financière. Une plus grande maîtrise des consommations énergétiques et une gestion optimisée de la flotte de véhicules. La meilleure durabilité des produits, l'utilisation d'outils technologiques et de techniques de production aux normes, la valorisation des salariés et un circuit de fourniture plus court améliorent la compétitivité de l'entreprise et lui offrent de nouvelles opportunités de se

ETUDE 2011  
**INSEE**

Les sociétés de 10 à 49 salariés sont beaucoup moins impliquées dans la RSE que celles de taille supérieure (23 % contre 51 %).

Seulement un tiers d'entre elles déclarent en avoir entendu parler. 24 % déclarent avoir mis en place des politiques de lutte contre les discriminations (contre 74 % des sociétés de taille supérieure), 10 % des mesures pour l'emploi des seniors (contre 62 %). L'amélioration de l'efficacité énergétique les concerne aussi moins souvent (19 % contre 44 %). Leur comportement se rapproche de celui des sociétés d'au moins 50 salariés sur quelques actions. Sur le plan environnemental, 56 % des petites sociétés s'impliquent dans la gestion économe des ressources et dans le recyclage.

**PART DES SOCIÉTÉS MENANT AU MOINS UNE ACTION DE RSE :**  
88% des sociétés de l'énergie et de l'environnement mènent au moins une action de lutte contre les discriminations, contre 74 %



Source : INSEE, enquête sur les entreprises et le développement durable

L'OPPORTUNISME ET LA BÊTISE N'ONT PAS DE LIMITES

« Et vu l'impact sur l'image de marque, c'est bien souvent le service communication qui s'occupe du pilotage de la RSE dans l'entreprise. »

En France les entreprises peuvent tout à fait décliner leur démarche RSE sans recourir à un personnel dédié à cette tâche. Celle-ci a été intégrée au service Marketing qui la dilue dans la stratégie de communication valoriser l'image de marque de l'entreprise à travers des effets d'annonce et qui se traduisent encore

recrutement Michael Page, « Après tout, les entreprises peuvent tout à fait s'impliquer dans leur responsabilité sociétale sans nécessairement avoir besoin de personnel attiré ou dédié à cette tâche. »

Mais l'augmentation du nombre d'entreprises ayant obligation de publier des

développement durable qui sauront tirer profit de la confusion ambiante (Cf. notre dossier) pour vendre à prix fort du conseil et des démarches clés en main, mais pas forcément adaptées aux réalités des TPE et PME. Au Canada, les prestations des consultants experts en RSE peuvent atteindre 10 000 dollars !

Or, avec du bon sens, une communication moins creuse accessible aux dirigeants et un accompagnement adapté, le chef d'entreprise peut se référer à la norme ISO 26000 pour pérenniser son activité. Il

ISO 26000 : Le guide universel pour ceux qui veulent donner une chance à leur entreprise d'exister encore demain



Initiée en 2001 par les associations de consommateurs inquiets des pratiques de certaines multinationales et des répercussions possibles sur les conditions de travail et de vie des populations, la norme ISO 26000 a été lancée en 2010.

La norme présente les lignes directrices pour tout type d'organisation qui souhaite

activités et en rendre compte. Elle s'inscrit dans une démarche volontariste, elle est de ce fait un guide référentiel universel mis à disposition des dirigeants pour la mise en œuvre de leur politique RSE.

**La norme ISO 26000 poursuit plusieurs objectifs :**

- Aider une organisation à prendre en charge ses responsabi-

- rendre opérationnelle la responsabilité sociétale ; identifier et s'engager avec les parties prenantes ; améliorer la crédibilité des rapports et
- Mettre en relief les résultats obtenus et les améliorations
- Accroître la satisfaction et la confiance des clients
- Promouvoir une terminologie commune dans le champ de la RS
- Être cohérent et non pas en contradiction avec les documents, traités et conventions existants, et les autres normes ISO

PME / TPE  
**Ne rêvez pas, la RSE pour tous c'est pour très bientôt**

Oui, il faut pouvoir se retrouver dans la jungle des lois, des certifications et des normes en perpétuelle évolution. Pire encore, le jargon peu accessible de la RSE et les synthèses de 200 pages ont fini par rebuter 36 % des dirigeants de TPE et PME.

Pourtant, la loi précise que dès 2017 l'obligation de publier des rapports RSE sera étendue aux entreprises non-cotées. Toutes les entreprises sont donc concernées si nous considérons la définition qu'elle retient de l'exploitant : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui exerce ou contrôle effectivement, à titre professionnel, une activité économique lucrative ou non-lucrative. Toutes les entreprises sont ainsi concernées par la RSE telle qu'elle est inscrite dans le Grenelle 2.

Un exemple concret :

aujourd'hui, la biodiversité ne fait pas partie des préoccupations de nombreuses petites entreprises. Cependant, la France métropolitaine est le cinquième pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (126) après l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce. Demain, toutes les entreprises seront obligées de tenir compte de la biodiversité dans leur process décisionnel. En clair, elles devront toutes :

- Identifier si leur dépend de matières premières naturelles (le bois, la terre, l'eau)
- Identifier si l'entreprise utilise des technologies issues du monde vivant telles que les biotechnologies, la fermenta-